Copie à la Légation de Suisse à Pékin, pour son information et en nous référant à sa lettre du 21 juin 1954.

7.B.37.10.P.- Z8 POLITION OF SURSE PEKIN STATE OF SURSE PEKIN STATE OF SURSE PEKIN STATE OF SURSE PEKIN STATE OF SURSE PEKIN S

Berne, le 9 juillet 1954.

CONFIDENTIEL

Monsieur le Chargé d'affaires,

Comme vous le savez sans doute, les combattants de Dien Bien Phu faits prisonniers par les troupes du Viet Minh comptaient dans leurs rangs un certain nombre de légionnaires suisses dont la plupart se sont engagés très jeunes dans la Légion étrangère par esprit d'aventure, à l'exclusion de toute considération d'ordre politique.

Selon nos renseignements, les prisonniers de Dien Bien Phu - notamment les légionnaires - seraient groupés séparément par le Viet Minh dans des camps, selon leur nationalité, et soumis à un endoctrinement communiste. Nous craignons dès lors - ceci pour votre information personnelle - que des suisses puissent un jour être utilisés dans notre pays comme agents propagandistes.

Aussi avons-nous demandé récemment à M. le Ministre Rezzonico d'approcher l'Ambassade du Viet Minh à Pékin et de lui faire part du prix que nous attacherions à ce que le gouvernement de Ho Chi-Minh consente, pour des raisons humanitaires, à libérer ces compatriotes prisonniers en vue de leur retour en Suisse.

Notre Ministre en Chine a eu, le 17 juin, une longue conversation à ce sujet avec M. Chau Luong, Chargé d'affaires du Viet Minh à Pékin. Il lui a demandé d'intervenir auprès de son gouvernement afin que ces ressortissants suisses puissent regagner leur pays dès que possible. M. Chau Luong a promis à M. Rezzonico qu'il télégraphierait immédiatement à son gouvernement pour recommander cette démarche à son attention. Il a également promis de faire tout ce qui dépend de lui afin qu'une réponse favorable soit donnée le plus rapidement possible à notre légation.

Quant à la manière de procéder en vue du rapatriement de nos compatriotes, nous avons prié notre représentation à Pékin de proposer à l'Ambassade du Viet Minh que nos compatriotes soient remis à un pays tiers, de préférence à la Thaïlande. Nous voulons éviter, en effet, que les intéressés retournent à l'armée française en Indochine. Les autorités siamoises pourraient, le cas échéant, vous remettre ces légionnaires qui seraient ainsi rapatriés par vos soins, sur la base des directives de la Division de police du 3 juin 1954.

Monsieur Adalbert K o c h , Chargé d'affaires de Suisse en Thailande, B a n g k o k .



Il est encore trop tôt pour connaître quels seront les résultats pratiques de la démarche de M. le Ministre Rezzonico. Nous n'avons toutefois pas voulu manquer de vous en informer dès maintenant, étant bien entendu qu'il y a lieu de vous abstenir de mettre les autorités de votre pays de résidence au courant de ce qui précède. Nous aurons soin, le moment venu et selon le développement que prendra cette affaire, de vous faire parvenir nos instructions.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL Attaires Politiques

sig. Zehnder